



La rente de bienfaisance

Une rente de bienfaisance est créée en cédant un capital à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. En retour, vous recevrez une rente jusqu'à la fin de votre vie – et éventuellement celle de votre conjoint.

Cette rente sera établie en fonction du capital dont vous disposez, de l'espérance de vie du ou des bénéficiaires et du coût de la rente. Elle est offerte aux gens de 60 ans et plus.

Elle permet de bénéficier de taux avantageux et, dans la plupart des cas, cette rente ne comportera aucune portion imposable.

Conformément aux règles fiscales en vigueur, la portion imposable est établie en fonction du taux offert et de votre espérance de vie au moment où vous contractez votre rente de bienfaisance.

**Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :
donsplanifies@osj.qc.ca**